

Contrat :

ENTRE le Producteur / la Productrice

G.A.E.C. « LA CABANE DE MARJOLAINE »

Pauline BESNIER et Cyril LE NAOUR
Glapigny - 74 230 THÔNES
Tel : 06 72 45 37 42

ET l'Adhérent / Adhérente

NOM¹ :

Prénom :

Numéros de téléphone :

Adresse mél (en majuscules) :

.....@

1) Un seul nom, identique à celui donné à l'adhésion.

numéro :

SELON LES « MODALITES » ENONCEES PAGE SUIVANTE

Pour **10 ou 20** distributions, selon une fréquence bi mensuelle ou mensuelle du **6 Mars au 27 Novembre 2024 inclus**.

Et dont les dates sont consultables sur www.novelamap.org.

Contenu du panier	Prix unitaire	Qté	Nb distri	Montant
Contrat « Petit surprise » (toutes les 2 Semaines)	7,00 €	x	x20	€ 140,00
Contrat « Petit surprise » (toutes les 4 Semaines)	7,00 €	x	x10	€ 70,00
Contrat « Grand surprise » (toutes les 2 Semaines)	14,00 €	x	x20	€ 280,00
Contrat « Grand surprise » (toutes les 4 Semaines)	14,00 €	x	x10	€ 140,00
Total par distribution				
Total pour les 10 ou 20 distributions				€

Chaque panier surprise peut être composé de crottins frais, mi affinés ou secs, fromage à tartiner ail et fines herbes, bûches cendrées, fromage blanc ou tommes en fonction des productions. Les produits ont le label AB

Ce montant est réglé en maximum 2 chèque(s) d'un montant de € chacun. L'encaissement se fera courant Janvier pour le premier et courant Juin pour l'éventuel second chèque.

- à l'ordre du producteur ou de la productrice : **G.A.E.C. « LA CABANE DE MARJOLAINE »**
- daté(s) du jour de la signature du présent contrat,
- remis à Pierre Degrange (degrangepierre@free.fr), référent de l'association auprès du producteur.de la productrice,

En cochant cette case, le **producteur** s'engage à respecter les **engagements du producteur** stipulés dans le règlement intérieur de l'association.

Date et signature du producteur :

En cochant cette case, **l'adhérent** s'engage à respecter les **engagements du consommateur** stipulés dans le règlement intérieur de l'association et certifie avoir lu les modalités du contrat.

Date et signature du consommateur :

Rappel : la signature d'un contrat ne peut se faire qu'après adhésion et paiement de la cotisation à NovelAmap et implique donc l'engagement de participer comme bénévole à 4 distributions minimum sur l'année.

Modalités du contrat « Cabane de marjolaine » 2024

L'adhésion à l'association est nécessaire avant toute conclusion d'un contrat, et engage l'adhérent(e) à respecter le règlement intérieur de Novelamap, dont la participation comme bénévole à **quatre distributions dans l'année**.

Le contrat établit un **lien solidaire** entre l'adhérent(e) et le producteur / la productrice : l'adhérent(e) accepte que la production et donc le contenu du panier puissent être soumis à des aléas (climatiques, de production...).

Les **distributions** ont lieu les **mercredis de 18h45 à 19h30**, sous le préau de l'école de Novel, sauf nouvelle disposition communiquée par mél et consultable sur www.novelamap.org.

Pour ce contrat, elles sont au nombre de 10 ou 20, selon une fréquence choisie « toutes les deux semaines ou toutes les 4 semaines », et selon le calendrier ci-dessous :

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
6 Marjolaine	3 Marjolaine	1 Marjolaine			7 Marjolaine	4 Marjolaine	2 Marjolaine		
				10 Marjolaine				13 Marjolaine	
20 Marjolaine	17 Marjolaine	15 Marjolaine	12 Marjolaine		21 Marjolaine	18 Marjolaine	16 Marjolaine		
				24 Marjolaine				27 Marjolaine	
		29 Marjolaine	26 Marjolaine				30 Marjolaine		

Fond gris = contrat 10 distributions

Fond blanc + Fond gris = contrat 20 distributions

Attention 1^{ère} distribution le 6 Mars 2024

Procédure de signature du contrat :

1. Adhésion à Novelamap préalable :

- Pour une première adhésion : pré-inscription sur www.novelamap.org.
- Pour confirmer votre adhésion : préparez le chèque de 10 € à l'ordre de Novel Amap

2. Préparation du contrat :

- Imprimez, remplissez et signez le contrat :
 - 🕒 en 1 exemplaire, qui sera conservé par le producteur/la productrice ;
 - 🕒 en 2 exemplaires si vous souhaitez en conserver un après signature par le producteur ou la productrice
- Préparez le(s) chèque(s) demandé(s), à l'ordre du producteur.

3. Validation de l'adhésion et du contrat :

- Le 29 Novembre 2023, entre 18h45 et 19h30, présentez-vous avec contrat et chèques
- Validez d'abord votre adhésion au stand « adhésion » (chèque),
- Puis déposez contrat et chèque(s) (trombone) dans la bannette indiquée pour ce producteur/cette productrice.